



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 546

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le nombre d'offres d'emploi qui restent non satisfaites, semble-t-il, dans les corps de metiers du batiment. Il lui demande s'il ne serait pas necessaire de prendre les mesures pour orienter certains jeunes vers ce secteur d'activite dont les possibilites d'emplois sont nombreuses et variees.

Texte de la réponse

Reponse. - La reprise enregistree dans le secteur du batiment en 1988 se heurte parfois a des difficultes de recrutement, en particulier en personnel qualifie. Ainsi, en 1988, 145 691 offres d'emplois (categories 1, 2, 3) ont ete deposees a l'ANPE, mais seulement 76 425 ont pu etre satisfaites par les services de l'agence, soit 52,4 p 100. Ce taux de placement est sensiblement inferieur a celui observe pour l'ensemble des offres d'emploi, soit 59,3 p 100. Plusieurs explications peuvent etre avancees : tout d'abord on observe une moindre attirance vers un secteur aux conditions de travail difficiles et aux salaires peu attractifs, sensible en particulier chez les jeunes ; d'autre part, il existe des desajustements croissants entre le profil des demandeurs d'emploi issus du secteur et les exigences des entreprises : le batiment est le secteur ou la moyenne d'age des demandeurs d'emploi est la plus elevee : ces derniers sont souvent peu qualifies ou peu polyvalents, quand pres de la moitie des chantiers concerne des actions de renovation qui exigent souvent des pluricompetences ; enfin, les salaries du secteur effectuent plus frequemment des candidatures spontanees qui doublent les depots d'offres a l'agence, relativisant l'indicateur « taux de placement ». L'ANPE et les pouvoirs publics sont conscients de cette situation et s'efforcent, en accord avec les branches professionnelles concernees, d'y apporter des ameliorations : par un effort d'information et de sensibilisation aux metiers du batiment, en particulier aupres des jeunes. L'ANPE a lance une grande campagne dans ce sens aupres des medias aux mois d'avril, mai et juin de cette annee ; par un effort de formation et d'adaptation aux emplois. Ainsi 22 000 personnes ont ete formees par l'AFPA aux metiers du batiment en 1987. Mille stages de mise a niveau de l'ANPE ont permis de pourvoir des offres difficiles a satisfaire en offrant une formation d'adaptation a des demandeurs d'emploi. Cet effort s'intensifie en 1988 et 1989. En ce qui concerne les jeunes, environ 25 000 contrats d'apprentissage, 35 000 contrats d'adaptation, 6 000 contrats de qualification et 35 000 SIVP ont concerne, toujours en 1987, le secteur du batiment. La part de ce secteur dans l'ensemble des entreprises utilisatrices de ces mesures (de 11 a 18 p 100 des contrats) est sensiblement superieure a la place qu'occupe le batiment dans l'emploi salarie (moins de 10 p 100).

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 546

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle
Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2182